



DECLARATIONS D'IMPÔTS

Les bénévoles de l'AVIVO Lausanne vous aident à remplir votre déclaration fiscale

1^{ère} période	Lundi 12 février au mardi 26 mars 2024	UNIQUEMENT SUR RDV
Fermeture Pâques : Du mercredi 27 mars au vendredi 5 avril 2024 compris		
2^{ème} période	Lundi 8 avril au vendredi 17 mai 2024	UNIQUEMENT SUR RDV
Fermeture Ascension : Du mercredi 8 au vendredi 10 mai 2024 compris Fermeture Pentecôte : Du lundi 20 au vendredi 24 mai 2024 compris		
3^{ème} période	Lundi 27 mai au vendredi 28 juin 2024	UNIQUEMENT SUR RDV

Pour prendre un rdv merci d'appeler à partir du 29 janvier 2024 au
☎ 021 312 04 52 (mercredi fermé toute la journée)
AVIVO Lausanne / Place Chauderon 3 / 1003 Lausanne
Vous nous trouverez au 5^{ème} étage

Participation financière demandée :

Tarif de base **35.- CHF**

Avantage pour les membres AVIVO : tarif de base **25.- CHF**

Avez-vous pensé à demander ?

- Un subside pour l'assurance maladie
- Des prestations complémentaires AVS/AI
- Des prestations complémentaires Familles
- La rente-pont

L'AVIVO est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches. Contactez-nous à l'adresse suivante : coordination@avivo-vaud.ch

Documents à apporter

- Formulaire 2024 de transmission – enveloppe reçue des impôts en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation soit 2022**

Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2023

- Certificats de salaire pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires et la convention de séparation et/ou divorce)
- Attestation des PC Familles ou Rente pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2^{ème} pilier, 3^{ème} pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes)

Documents indispensables reçus en 2023

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger

Frais à déduire pour l'année 2023 (avantageux pour vous afin de payer moins d'impôts)

- Bail à loyer et/ou baux à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3^{ème} pilier
- Acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et le solde au 31 décembre

Pour les propriétaires

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2023, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles

Pour les nouveaux propriétaires

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale